

LISTE DES DELIBERATIONS

Le conseil a approuvé le compte-rendu du 16 janvier 2023
Reddition réglementaire de comptes - information

1- Reddition réglementaire de comptes

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT, il sera rendu compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations votées le 13 décembre 2021.

GRANDS PROJETS

2- Vote d'une demande de subvention pour la rénovation paysagère du parc de Beaupuy

La labellisation du territoire de la Roche-Sur-Yon Agglomération comme « territoire engagé pour la nature » (TEN) permet aux communes membres d'ouvrir droit à des subventions régionales de l'ordre de 80 % du montant HT des dépenses. Le conseil a décidé de solliciter le bénéfice de ce dispositif pour la partie plantations de la future rénovation paysagère du parc de Beaupuy.

3- Vote du lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de réhabilitation et d'extension du site « La Récré ».

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la bibliothèque actuelle en locaux associatifs et la construction d'une nouvelle médiathèque sur le site de la « Récré », il convient d'organiser un concours restreint avec niveau de prestations « esquisse + » en vue de l'attribution d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre. Le conseil municipal approuve le lancement d'un concours restreint et la composition du jury qui aura pour mission de donner son avis sur les dossiers de candidature et sur les projets qui seront remis par les trois candidats qui auront été sélectionnés.

INTERVENTION DES PRESIDENTS DE COMMISSION

URBANISME

4- Vote du compte rendu annuel à la collectivité de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Vendée

En 2020, la commune a signé avec l'établissement public foncier de la Vendée une convention d'action foncier sur deux secteurs de renouvellement urbain du centre bourg. Le conseil municipal a pris connaissance du bilan d'activité 2022 et approuvé le compte-rendu annuel.

5- Vote d'un avenant au Cahier des Charges de la Tranche 4 de la ZAC de la Grimoire

Suite au transfert de la société FORMAT 6, Architecte-Conseil de la ZAC de la Grimoire à la société SUPER 8, le conseil municipal a approuvé un avenant au CCCT de la Tranche 4 de la ZAC de la Grimoire pour actualiser la situation.

6- Modification simplifiée n°1-1 du Plan Local d'Urbanisme – Sollicitation de la Roche-sur-Yon agglomération pour l'approbation de la procédure

Par délibération du 12 décembre 2022 la commune a engagé la procédure de modification simplifiée n°1-1 du PLU et organisé sa mise à disposition auprès du public. Le conseil municipal a dressé le bilan de la concertation, et émis un avis favorable sur le projet avant de le soumettre à l'approbation du bureau communautaire, compétent depuis juillet 2021.

7- Approbation d'une convention d'action foncière avec l'EPF – projet rue de la Chauffetière

Le conseil municipal a approuvé la convention d'action foncière avec l'Etablissement Public foncier de Vendée en vue de réaliser un projet d'habitat social Rue de la Chauffetière.

8- Vote de la modification de la délibération 2022-D111 portant acquisition d'une parcelle pour la construction de logements sociaux

Par délibération du 12 décembre 2022 la commune a approuvé l'acquisition d'une parcelle rue de la Chauffetière. Suite à l'évolution du projet, le conseil municipal a décidé de ne plus déduire du prix d'acquisition du terrain les frais de viabilisation de la parcelle conservée par le propriétaire.

TRAVAUX

9- Vote d'une convention n°2022.ECL.0208 avec le SyDEV relative à la phase matériel des travaux de rénovation de l'éclairage public du lotissement de la Vènerie (annule et remplace la délibération 2022-D48)

La convention liée à la phase matérielle a été approuvée en conseil municipal du 2 Mai 2022. Cependant, en raison du report d'exécution du marché de travaux de voirie, la prestation du SyDEV n'a pu être réalisée dans les délais impartis. Le conseil municipal a approuvé une nouvelle convention dont les délais de réalisation seront modifiés.

10- Vote d'une convention n°2023.ELE.001 relative aux travaux de télécommunication du local associatif situé 46, allée de la Touche.

Dans le cadre de la réalisation de l'aire de loisirs des Nouettes, il est nécessaire de réaliser des travaux de génie civil afin de desservir le local associatif aux réseaux de communications électroniques. Le conseil municipal a approuvé la convention dont la participation communale s'élève à 4 164.00 €.

ENFANCE ET JEUNESSE

11- Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée – Prestation de service Accueil de loisirs périscolaire

Dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la Caisse d'Allocations Familiales soutient le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement périscolaires. La convention tripartite conclue entre la commune de Moulleron-le-Captif et la CAF étant arrivée à échéance, le conseil municipal a approuvé son renouvellement du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

12- Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée – Prestation de service Accueil de loisirs Adolescents

Le conseil municipal a approuvé le renouvellement de la convention bipartite entre la commune et la Caisse d'allocations familiales définissant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service accueil de loisirs sans hébergement "Accueil Adolescents" pour les mineurs âgés de 12 ans et plus. La convention serait établie pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026.

13- Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée – Prestation de service Accueil de loisirs extrascolaire

Dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, la Caisse d'Allocations Familiales soutient le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement extrascolaire. Le temps extrascolaire est celui se situant pendant les vacances scolaires, les samedis sans école et le dimanche (pour les séjours d'une durée maximale de 5 nuits et 6 jours). Le conseil municipal a approuvé le renouvellement de ce partenariat pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

CULTURE

14- Approbation d'un modèle de contrat pour les coréalizations

Dans le cadre de la saison culturelle, la commune accueille des coréalizations à la Longère. Aussi, le conseil municipal a décidé d'instaurer une contractualisation au profit de la commune, et de préciser les seuils de déclenchement de rétribution des recettes.

INTERCOMMUNALITE

15- Approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2023-2028

La Roche-sur-Yon Agglomération a arrêté, en Conseil d'Agglomération du 9 février 2023, son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) qui porte sur la période 2023-2028. Le conseil municipal a émis un avis favorable avant adoption définitive par le conseil communautaire. Le projet de PLH est tenu à la disposition des conseillers municipaux

QUESTIONS DIVERSES

TOUR DE TABLE